COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion par moyens informatiques du 03 février 2022

Membres présent: Mme THIRIOT Sandrine, MM. DESCHAMPS Bernard, BOURGEOIS Cyrille, NICOLE Marc, SCHOTT René et CHANOT Denis.

Représentant du C.D. : HENRY jean Pol qui n'a pris part, ni aux délibérations, ni aux décisions de la commission.

Courriel du FC ST Mihiel

La commission prend connaissance du courriel du FC St Mihiel reçu en date du 25 janvier 2022, qui demande à engager une seconde équipe U13 en championnat D3 en entente avec le club de Maizey Lacroix.

La commission en prend note et accède à la demande du FC ST Mihiel en intégrant une équipe au championnat U13 D3 groupe B.

Courriel de la LL Vaucouleurs

La commission prend connaissance du courriel de la LL Vaucouleurs reçu en date du 29/01/2022, qui demande à passer son équipe U15 B à 8 en U15 à 11.

La commission en prend note et accède à la demande de la LL Vaucouleurs.

Dossier à traiter :

Match N°51167.1: FC Belleray 1 – US Thierville 1 du 30 janvier 2022.
1/8ème de finale Coupe Meuse A

Match reporté pour terrain impraticable.

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal de la commune de Belleray reçu le jeudi 27 janvier 2022, qui interdit l'accès au stade pour la pratique du football le dimanche 30 janvier 2022.

Considérant l'article 7 des règlements des coupes meuse du district, qui stipule que dans le cas où le terrain désigné pour le déroulement d'un match de Coupe Meuse est indisponible ou impraticable, la Commission a la faculté de faire disputer la rencontre sur le terrain de l'adversaire ou bien sur un autre terrain.

En conséquence, la commission décide d'inverser la rencontre sur les installations du club de l'US Thierville.

Cette rencontre est reprogrammée au dimanche 13 mars 2021 sur les installations de Thierville.

FESTIVAL PITCH U13

Suite au retrait du club de l'US Etain Buzy de l'organisation de la finale départementale suite à l'indisponibilité de leur stade, la commission a lancé un nouvel appel à candidatures le 21 décembre 2021.

La commission prend note de trois candidatures pour organiser la finale départementale le samedi 09 avril 2022 :

- US Thierville (Terrain d'Honneur)
- FC Verdun Belleville G.V. (Site du Parc de Londres)
- Bar le Duc FC (candidature arrivée hors délais)

Liste des clubs non en règle à la mi saison avec l'obligation en matière d'équipes de jeunes

Les clubs suivants ne sont pas en règle à la mi-saison avec les dispositions spéciales du District Meusien de Football qui d'après le nombre d'habitants et le niveau de l'équipe première obligent les clubs à avoir un certain nombre d'équipes de jeunes.

Pour rappel, la saison 2020/2021 a été neutralisée et ne compte donc pas.

- AS Tréveray (3ème année)
- GO Gondrecourt (3ème année)
- FC Val Dunois (4ème année)
- FC Belleray (1ère année)

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.
(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le président,
DESCHAMPS Bernard